

## **Allemagne. Toute la violence des deepfakes**

Titre(s) : Allemagne. Toute la violence des deepfakes [[periodique]] / Sonya Winterberg

Ensemble : Courrier international 1848

Auteur(s) : Winterberg, Sonya

Editeur, producteur : 02/04/26

Description matérielle : pp.10-11

ISSN : 1154-516X

Note sur la description matérielle : 2

Résumé ou extrait : L'affaire des deepfakes pornographiques visant Collien Fernandes révèle une violence numérique qui dépasse largement le simple abus technologique. En modifiant des photos ordinaires pour produire des images sexuelles hyperréalistes, ces pratiques prolongent des rapports de domination anciens et posent une question centrale : qui contrôle l'image des femmes dans l'espace numérique ? Une simple photo publique, publiée sur Instagram ou reprise dans la presse, peut désormais suffire à fabriquer un faux nu crédible. Pour les victimes, l'expérience est vécue comme une agression contre leur corps, bien plus que comme une simple atteinte aux données personnelles, car l'effet social est concret : voisins, collègues ou camarades peuvent croire à l'authenticité des images. L'article souligne que ces deepfakes touchent d'abord les femmes, parce que les systèmes d'IA sont entraînés sur des masses de contenus qui présentent déjà leur corps comme une ressource sexuelle disponible. Les femmes noires, les personnes trans et queer, ainsi que les militantes ou les figures publiques critiques, sont encore plus exposées. Le phénomène prend ainsi une dimension politique : les deepfakes deviennent un outil d'intimidation visant à faire taire, humilier ou discipliner celles qui prennent la parole. Une enquête sur 20 applications de "déshabillage" par IA montre qu'environ la moitié seulement mentionnent l'obligation d'obtenir le consentement de la personne représentée ; les autres ne traitent même pas la question. Ces services sont monétisés comme n'importe quel produit numérique, via carte bancaire, paiement intégré ou cryptomonnaie. L'exemple de Pornhub est cité pour montrer que l'action des banques et prestataires de paiement peut fragiliser un modèle économique reposant sur l'anonymat et une régulation insuffisante. Le droit est jugé mal adapté, car il repose encore sur des catégories héritées de l'ère analogique. L'Union européenne a toutefois commencé à encadrer le sujet dès 2022 avec le règlement sur les services numériques. Mi-mars, les 27 États membres ont décidé de compléter la loi sur l'IA pour interdire les applications générant des images sexuelles sans consentement. La nouvelle directive européenne sur les violences faites aux femmes prévoit aussi des sanctions pénales à l'échelle de l'UE, avec une transposition attendue d'ici 2027. En parallèle, des outils comme Glaze et Nightshade cherchent à rendre les images moins exploitables par les modèles d'IA, mais l'article rappelle que la responsabilité ne doit pas être déplacée vers les victimes....

Sujet - Nom commun : Pornographie

Violence -- Femmes

Droit à l'image -- Ressources Internet

Réseaux sociaux

Infox vidéo